

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 7 mai 2011 (en millions de dollars, sauf les montants par action)

## 1 Sommaire des principales conventions comptables

### Règle de consolidation

Empire Company Limited (la « Société ») est une société canadienne diversifiée, dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires, l'immobilier et les placements. Les présents états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, et comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales, y compris ceux de Sobeys Inc. (« Sobeys »), filiale en propriété exclusive, et de certaines entreprises considérées comme des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sur lesquelles elle exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les placements sur lesquels la Société exerce une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements dans des coentreprises importantes sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai. Par conséquent, l'exercice comprend généralement 52 semaines, mais il compte 53 semaines tous les cinq ou six ans.

### Modifications de conventions comptables

#### Adoption au cours de l'exercice 2010

##### Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui a remplacé le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». La nouvelle norme fournit des lignes directrices sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. À la suite de l'adoption du chapitre 3064, l'abrégé des délibérations 27 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation » ne s'applique plus. La Société s'est conformée rétrospectivement à ces exigences selon les dispositions transitoires, à compter du premier trimestre de l'exercice 2010, avec retraitement des périodes comparatives. Au 3 mai 2009, la nouvelle norme a eu d'abord les incidences suivantes : une diminution de 6,9 \$ des charges payées d'avance, de 62,4 \$ des autres éléments d'actif, de 33,7 \$ des immobilisations corporelles, de 2,2 \$ du passif d'impôts futurs et de 4,7 \$ des bénéfices non répartis, ainsi qu'une hausse des actifs incorporels de 96,1 \$. Pour l'exercice terminé le 2 mai 2009, le coût des produits vendus, frais de vente et d'administration a baissé de 9,4 \$, la charge d'amortissement a augmenté de 11,3 \$ et les impôts sur les bénéfices ont diminué de 0,7 \$.

##### Instruments financiers — informations à fournir

En juin 2009, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers — informations à fournir », afin de mieux harmoniser ce chapitre avec les exigences des normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les modifications comprennent des exigences relatives à la fourniture d'un plus grand nombre d'informations sur les évaluations à la juste valeur des instruments financiers et sur le risque de liquidité. Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. La Société s'est conformée à ces exigences accrues selon les dispositions transitoires. Ces nouvelles informations à fournir n'ont pas eu d'incidence importante.

### Modifications futures de conventions comptables

#### Normes internationales d'information financière

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les PCGR du Canada pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les IFRS. Les IFRS doivent être adoptées pour les états financiers annuels et intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, avec application rétrospective et retraitement de l'exercice comparatif terminé le 7 mai 2011. Par conséquent, le passage des PCGR aux IFRS s'appliquera à l'information financière de la Société du premier trimestre de l'exercice 2012 pour lequel l'information actuelle et comparative seront préparées en vertu des IFRS.

Avec l'aide de ses conseillers externes, la Société a lancé une initiative interne pour régir le processus de conversion et a évalué l'incidence de la conversion aux IFRS sur ses états financiers. La transition aux IFRS influe sur la comptabilité, la présentation de l'information financière, le contrôle interne à l'égard de l'information financière, les systèmes d'information et les processus commerciaux.

La Société effectue la transition aux IFRS selon une structure de gouvernance de projet en bonne et due forme, et présente régulièrement des rapports de suivi à la haute direction et au comité d'audit. La Société a également réalisé une évaluation diagnostique des incidences, qui comprenait un examen des principales différences entre les PCGR actuels et les IFRS, et a établi une directive d'application. Selon cette directive, la Société a instauré un programme de formation du personnel et a réalisé une analyse des principaux secteurs de décision, y compris l'analyse des choix de conventions comptables appropriées selon les options disponibles des IFRS, et la formulation de recommandations à cet égard.

La Société continue d'évaluer l'incidence de la transition aux IFRS et de revoir tous les projets proposés et en cours de l'International Accounting Standards Board afin de déterminer leur effet sur la Société.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les bons du Trésor et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition.

### Stocks

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré à l'aide de la méthode du coût standard ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu moins une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré.

Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. On déduit du coût la valeur des rabais et des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon la quantité de stocks qu'elle prévoit vendre, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail, et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages, ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, le montant de la dépréciation précédemment comptabilisée est contrepassé. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés (se reporter à la note 4).

Les stocks d'immeubles résidentiels du secteur immobilier sont comptabilisés au coût ou à la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation estimative est fondée sur les produits nets tirés des cessions prévues dans le cours normal des activités, diminués des coûts estimatifs nécessaires pour achever la construction ou assurer la remise en état de l'immeuble au moment de l'estimation du prix de cession. Les coûts capitalisés comprennent le coût du terrain et le coût des services, comme les routes, les systèmes d'égout et d'aqueduc sur des terrains en cours d'aménagement, les coûts de détention et autres frais, déduction faite des revenus de location. Les coûts de détention comprennent une imputation des intérêts sur la dette et les impôts fonciers, mais excluent toute imputation des frais généraux administratifs. En général, les intérêts débiteurs ne sont pas imputés aux portefeuilles de terrains nus jusqu'au début de l'aménagement. Le coût du terrain est généralement établi au prorata à chaque étape d'un projet selon la superficie. Le coût du terrain vendu, y compris les coûts d'aménagement, est imputé au cours de chaque étape aux lots vendables en proportion des produits prévus.

### Actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, celle-ci étant mesurée en comparant la valeur comptable nette des actifs aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs générés par leur utilisation. Les actifs dépréciés sont comptabilisés au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, qui est déterminée principalement d'après les flux de trésorerie futurs actualisés prévus qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle des actifs, la perte de valeur étant imputée au coût des produits vendus, frais de vente et d'administration.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur comptable nette, c'est-à-dire au coût initial moins l'amortissement cumulé et toute moins-value pour dépréciation.

L'amortissement des immeubles est calculé à l'aide de la méthode de l'amortissement linéaire, en tenant compte de la valeur comptable de chaque immeuble, de sa durée de vie estimative (qui ne dépasse pas 40 ans) et de sa valeur résiduelle. Les frais de location reportés sont amortis sur la durée des baux connexes.

L'amortissement des autres immobilisations corporelles est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Matériel, agencements et véhicules	De 3 à 20 ans
Immeubles	De 10 à 40 ans
Amélioration locatives	Durée du bail ou de 7 à 20 ans selon le moins élevé des deux

Les actifs destinés à être sortis sont classés comme destinés à la vente et ne sont plus amortis. Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, déduction faite des frais de sortie.

En ce qui concerne ses activités de prospection et de mise en valeur des réserves de pétrole et de gaz naturel, la Société applique la méthode de la capitalisation du coût entier. Les coûts initialement capitalisés sont amortis pour déplétion et dépréciation selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation, d'après les volumes de production avant les redevances, par rapport à la quote-part de la Société des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées estimatives.

## Capitalisation des coûts

### a) Projets de construction

Certaines filiales capitalisent les intérêts au cours de la période de construction jusqu'à la date d'ouverture du projet. Pour l'exercice considéré, le montant des intérêts capitalisés dans les constructions en cours se chiffre à 1,3 \$ (0,6 \$ en 2010).

### b) Biens mis en valeur et terrains détenus pour mise en valeur

Les intérêts, les impôts fonciers et les autres dépenses sont passés en charges à l'exception des impôts fonciers, qui sont capitalisés au cours de la période de construction. La capitalisation de tous les coûts cesse lorsque les biens mis en valeur sont quasi achevés et en état d'utilisation productive, après quoi les biens sont classés comme immeubles commerciaux. Aucun montant n'a été capitalisé à cet égard pour l'exercice 2011 (néant au cours de l'exercice 2010).

## Frais reportés

Les frais de commercialisation de magasins reportés, qui se composent principalement des frais importants de rénovation et d'agrandissement des magasins, sont inclus dans le matériel, les agencements et les véhicules en tant qu'éléments du poste des immobilisations corporelles au bilan de la Société.

## Contrats de location

Les baux qui répondent à certains critères sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition. Les intérêts théoriques sont imputés aux résultats. Si le bail renferme une modalité qui permet le transfert de propriété à la Société ou une option d'achat à prix de faveur, la valeur capitalisée est amortie sur la durée de vie utile estimative du bien connexe. Autrement, la valeur capitalisée est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou sur la durée de vie utile estimative si cette dernière est inférieure. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont incluses dans la dette à long terme de la Société et sont diminuées des paiements de location moins les intérêts théoriques. Tous les autres baux sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation.

Les réductions de loyer et les incitatifs à la location sont comptabilisés comme autres éléments du passif à long terme et sont amortis sur la durée du bail comme une réduction des charges de location. Les frais liés aux baux immobiliers sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée entière du bail, y compris les périodes d'installation des agencements, où aucun loyer n'est exigé. La période d'installation des agencements varie selon les magasins, mais on considère généralement qu'elle dure un mois avant l'ouverture du magasin.

## Actifs destinés à la vente

Certains terrains et immeubles destinés à être vendus ont été reclassés en tant qu'actifs destinés à la vente conformément au chapitre 3475 du *Manuel de l'ICCA*, « Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités ». Ces actifs, que l'on prévoit vendre dans les douze mois, ne sont plus des actifs productifs et ne sont plus destinés à une utilisation future. Les actifs destinés à la vente sont mesurés au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, déduction faite des frais de sortie. Les passifs pris en charge au moment de la vente d'actifs ou les dettes devant être remboursées dans le cadre d'une opération de vente sont également classés comme éléments du passif liés aux actifs destinés à la vente.

### Actifs incorporels

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des actifs incorporels. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs incorporels, comme suit :

Marques de commerce	10 ans
Contrats d'achat reportés	De 5 à 10 ans
Ententes et droits de franchise	10 ans
Droits liés aux baux	De 5 à 10 ans
Dossiers de patients	15 ans
Logiciels	De 3 à 7 ans
Autres	De 5 à 10 ans

### Écart d'acquisition et actifs incorporels ayant une durée de vie utile indéterminée

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie utile indéterminée ne sont pas amortis; ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation tous les ans ou plus fréquemment si des circonstances indiquent que leur valeur s'est dépréciée. Si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels (marques de commerce, par exemple), la valeur comptable sera ramenée à la juste valeur.

### Instruments financiers

La Société est tenue de comptabiliser et d'évaluer tous ses actifs et passifs financiers, y compris les dérivés et les dérivés intégrés dans certains contrats, à leur juste valeur. Les prêts et créances, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont comptabilisés par la suite au coût ou au coût après amortissement. Les dérivés et les dérivés non financiers doivent être comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés, à moins qu'ils ne soient exonérés du traitement réservé aux dérivés, parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'acquisitions, de ventes ou de consommation.

La Société classe les actifs et passifs financiers selon leurs caractéristiques et les choix et intentions de la direction à leur égard aux fins d'évaluation continue. Les actifs financiers doivent être classés dans une des catégories suivantes : a) détenus à des fins de transaction – évaluation à la juste valeur et comptabilisation des variations de la juste valeur dans le bénéfice net; b) détenus jusqu'à leur échéance – comptabilisation au coût après amortissement et comptabilisation des gains et pertes dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou déprécié; c) disponibles à la vente – évaluation à la juste valeur et comptabilisation des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat étendu pour la période considérée jusqu'à la réalisation de l'actif par sa sortie du bilan ou sa dépréciation; et d) prêts et créances – comptabilisation au coût après amortissement et comptabilisation des gains et pertes dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou déprécié. Les passifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : a) détenus à des fins de transaction – évaluation à la juste valeur et comptabilisation des variations de la juste valeur dans le bénéfice net; b) autres passifs financiers – évaluation au coût après amortissement et comptabilisation des gains et pertes dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle le passif n'est plus comptabilisé. Tout actif ou passif financier peut être classé comme détenu à des fins de transaction pourvu qu'il soit possible d'en déterminer la juste valeur de manière fiable.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont, dans l'ensemble, classés et évalués comme suit :

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Prêts et autres créances	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Autres actifs et passifs dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Autres actifs non dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Dette bancaire	Autres passifs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Dette à long terme	Autres passifs	Coût après amortissement

Les coûts de transaction autres que ceux liés à des instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont ajoutés à la juste valeur de l'actif ou du passif financier au moment de la comptabilisation initiale et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Garanties

Les obligations assumées sous la forme d'une émission de garantie répondant à la définition de garantie donnée dans la Note d'orientation concernant la comptabilité (« NOC ») n° 14, « Informations à fournir sur les garanties » sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'entrée en vigueur de la garantie et aucune réévaluation ultérieure de la juste valeur n'est exigée, sauf si la garantie financière remplit les conditions d'un instrument dérivé.

### Couvertures

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt variables et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément couvert est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le bénéfice net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le bénéfice net. Lorsqu'un instrument de couverture de flux de trésorerie vient à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu à l'égard de la couverture est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le bénéfice net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il vient à échéance ou qu'il est cédé ou lorsqu'il est probable qu'une opération prévue ne se réalisera pas, le gain ou la perte cumulé, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, est immédiatement reclassé dans le bénéfice net.

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture de flux de trésorerie sont classés comme un autre élément de l'actif ou du passif, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur de marché.

Voici les principaux instruments dérivés :

- 1) Les contrats à terme sur devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec des dépenses libellées en devises. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que la variation des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- 2) Les contrats d'électricité servant à gérer le coût de l'électricité, qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie en lien avec des opérations prévues. La partie du gain ou de la perte sur les instruments dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, qui sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, est reclassée dans les autres produits ou charges lorsque l'instrument contenant l'élément couvert influe sur les résultats.
- 3) Les swaps de taux d'intérêt désignés comme des couvertures de flux de trésorerie servant à gérer les taux d'intérêt variables liés à certaines dettes du portefeuille de la Société. L'utilisation de la comptabilité de couverture fait en sorte que les intérêts débiteurs sur la dette connexe sont présentés aux taux couverts plutôt qu'à des taux d'intérêt variables.

### Programmes de fidélisation de la clientèle

Un programme de fidélisation avec carte de fidélité du Club Sobeys (le « Programme ») a été lancé au cours de l'exercice 2009. Le Programme permet à ses membres de gagner des points sur leurs achats dans certains magasins Sobeys. De plus, la carte de crédit Club Sobeys donne le droit aux clients de gagner des points sur leurs achats portés sur la carte de crédit. Les membres peuvent échanger ces points, conformément au barème de récompenses du Programme, soit pour obtenir des rabais sur leurs achats de provisions futurs, soit pour acheter des produits ou services, soit pour convertir ces points en milles Aéroplan, un programme de fidélisation qui est administré par un tiers. Lorsque des points sont gagnés par les membres du Programme, la Société comptabilise une charge dans ses résultats consolidés et établit un passif au titre des rachats futurs en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Le passif au titre du Programme est inclus dans les créditeurs et charges à payer dans les bilans consolidés de la Société. Le coût réel des rachats dans le cadre du Programme est imputé au compte de passif. Au cours de l'exercice 2010, un programme de carte de fidélité, Club Thrifty Foods, a été lancé. Ce programme suit une structure de gain et de rachat par points semblable au programme de carte de fidélité du Club Sobeys.

### Programmes de fidélisation de la clientèle (suite)

Le coût estimatif par point est déterminé d'après de nombreux facteurs, principalement liés aux modèles de rachats futurs et aux coûts connexes. La Société surveille de façon continue les tendances des taux de rachat (points échangés en pourcentage des points émis) et le coût net par point échangé et elle ajuste le coût estimatif par point en fonction des activités futures prévues. Tout écart dans le coût par point est comptabilisé dans le coût des produits vendus, frais de vente et d'administration dans les résultats consolidés de la Société. Dans la mesure où les estimations diffèrent des résultats réels, la charge au titre du Programme pourrait être plus ou moins élevée. La Société continue d'évaluer et de revoir certaines hypothèses qui sont utilisées pour calculer la charge du Programme, en fonction des résultats au titre des points échangés et de l'activité future prévue.

Un programme de récompense AIR MILES<sup>MD</sup> est également utilisé par la Société. Des milles AIR MILES<sup>MD</sup> sont gagnés par certains clients de Sobey's selon les achats effectués dans les magasins. La Société paie des frais par point aux termes de l'entente passée avec AIR MILES<sup>MD</sup>. Le coût de ce programme est passé en charges lors de l'émission des points dans le coût des produits vendus, frais de vente et d'administration dans les résultats consolidés.

### Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, selon laquelle les actifs et passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs au bilan et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur ou les taux d'imposition pratiquement en vigueur qui sont prévus s'appliquer aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. Des actifs d'impôts futurs sont comptabilisés dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seront recouverts. L'incidence sur les actifs et passifs d'impôts futurs d'une variation des taux d'imposition est comptabilisée dans les résultats de l'exercice qui englobe la date à compter de laquelle les taux d'imposition sont en vigueur ou pratiquement en vigueur.

### Produits reportés

Les produits reportés se composent de conventions d'achat à long terme avec les fournisseurs, des produits de location provenant de la cession de filiales et des gains à la cession d'opérations de cession-bail. Les produits reportés sont comptabilisés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des conventions connexes et sont inclus dans les passifs à long terme.

### Conversion de devises

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Le montant cumulatif des écarts de conversion est présenté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de chaque période. Les écarts de conversion découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen pour la période.

### Comptabilisation des produits

Les ventes de produits alimentaires sont comptabilisées à partir du point de vente. Elles comprennent les produits provenant des clients par l'intermédiaire des magasins corporatifs exploités par la Société et des EDDV consolidées ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des EDDV, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins autres que des EDDV, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux sortes d'arrangements. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail de l'affilié sont comptabilisées comme produits sur une base hebdomadaire sur facturation en fonction des ventes au détail de l'affilié.

Les produits tirés de la vente de terrains résidentiels et d'immeubles mis en valeur sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle a lieu l'opération, dans la mesure où le processus de génération du profit est complet et que le recouvrement des produits est raisonnablement assuré. Selon les exigences des PCGR, les gains tirés de la cession d'immeubles au FPI Crombie, lequel est comptabilisé selon la méthode de la valeur de consolidation, ne sont pas comptabilisés dans le bénéfice net. Les gains servent à réduire la valeur comptable des investissements en instruments de capitaux propres de la Société dans le FPI Crombie. Les produits du secteur de l'immobilier commercial sont comptabilisés conformément aux dispositions des baux selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### Régimes de retraite et autres régimes

Le coût des prestations de retraite de la Société pour les régimes à cotisations déterminées est passé en charges lorsque les salariés actifs sont rémunérés. Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes sont fondés sur la base d'évaluations actuarielles, qui sont déterminées au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction des rendements d'investissement à long terme prévus des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, des âges de départ à la retraite et des taux de croissance prévus des coûts des soins de santé.

Les valeurs courantes de marché sont utilisées pour évaluer les actifs des régimes d'avantages sociaux. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est mesurée à l'aide des taux d'intérêt actuels du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés cotées AA dont l'échéance, en moyenne, correspond à la durée de l'obligation.

L'incidence des modifications apportées aux régimes est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (« DMERCA ») des participants actifs. Pour les régimes de retraite, les écarts actuariels et l'incidence des modifications de la base actuarielle dépassant 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la valeur de marché des actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la DMERCA des participants actifs. Pour le régime de retraite complémentaire de la direction, l'incidence des modifications sur les modalités du régime est amortie sur cinq ans.

### Remises consenties aux fournisseurs

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises pour le volume des achats, des remises d'exclusivité, des coûts de présentation et autres remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des produits vendus, frais de vente et d'administration et des stocks connexes conformément aux directives du CPN-144 « Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur ». Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimums. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimums seront atteints et que le montant des remises peut être estimé. À la fin de l'exercice terminé le 7 mai 2011, la Société a comptabilisé aux résultats des remises de 4,7 \$ (4,8 \$ en 2010) pour lesquelles elle a déterminé qu'il est probable que le volume d'achat minimal sera atteint et pour lesquelles le montant des remises peut être estimé.

### Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, de l'écart d'acquisition, des avantages sociaux futurs, de la rémunération à base d'actions, du papier commercial adossé à des actifs, des programmes de fidélisation de la clientèle et des impôts sur les bénéfices. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice disponible aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, laquelle prend comme hypothèse que toutes les options sur actions en cours ayant un prix d'exercice inférieur au cours moyen du marché ont été exercées et que le produit ainsi obtenu sert à racheter des actions ordinaires de la Société au cours moyen du marché pendant l'exercice.

## 2 Cession du Fonds de revenu Wajax

Le 5 octobre 2010, la Société a cédé sa participation de 27,5 % dans le Fonds de revenu Wajax Inc. (« Wajax »). Le tableau qui suit présente des détails sur la cession :

Produits nets	121,3 \$
Valeur comptable	34,5
Gains en capital avant impôts sur les bénéfices	86,8
Impôts sur les bénéfices	6,7
Gain en capital, montant net	80,1 \$

### 3 Bénéfice par action

Le bénéfice applicable aux actions ordinaires comprend les éléments suivants :

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
Résultats d'exploitation	307,8 \$	284,5 \$
Gains en capital et autres éléments, après impôts sur les bénéfices de (0,4) \$ [(18,0) \$ en 2010]	61,7	17,4
Bénéfice net	369,5	301,9
Dividendes sur les actions privilégiées	(0,1)	(0,1)
Bénéfice applicable aux actions ordinaires	369,4 \$	301,8 \$

Les impôts sur les bénéfices, d'un montant négatif de 18,0 \$ pour l'exercice terminé le 1<sup>er</sup> mai 2010, comprennent une récupération d'impôts de 17,0 \$ (voir la note 18).

Le bénéfice par action comprend les éléments suivants :

Résultats d'exploitation	4,52 \$	4,16 \$
Gains en capital et autres éléments, montant net	0,91	0,25
Bénéfice par action, de base	5,43 \$	4,41 \$
Résultats d'exploitation	4,51 \$	4,15 \$
Gains en capital et autres éléments, montant net	0,91	0,25
Bénéfice par action, dilué	5,42 \$	4,40 \$

### 4 Stocks

Le coût des stocks comptabilisés en tant que charge au cours de l'exercice s'est élevé à 11 945,5 \$ (11 616,1 \$ en 2010). La Société a comptabilisé une charge de 18,3 \$ (12,2 \$ en 2010) correspondant à la réduction de la valeur des stocks à la valeur nette de réalisation pour les stocks disponibles au 7 mai 2011. Il n'y a eu aucune reprise des stocks déjà réduits (néant en 2010).

### 5 Placements, à la valeur de consolidation

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Wajax	– \$	30,8 \$
FPI Crombie (participation de 46,4 %)	(6,3)	8,4
Participation dans des immeubles résidentiels aux États-Unis	33,1	17,6
	26,8 \$	56,8 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans Wajax se détaille comme suit :

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Solde au début	30,8 \$	31,0 \$
Quote-part du bénéfice	8,7	9,2
Part du résultat étendu	0,9	(0,2)
Distributions reçues	(5,9)	(9,2)
Cession de la participation dans Wajax	(34,5)	–
Solde à la fin	– \$	30,8 \$

## 5 Placements, à la valeur de consolidation (suite)

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Solde au début	8,4 \$	(19,7) \$
Quote-part du bénéfice		
Activités poursuivies	18,7	18,6
Autres charges	-	(4,7)
Part du résultat étendu	2,7	11,8
Distributions reçues	(26,7)	(24,9)
Report des gains tirés de la cession d'immeubles	(33,1)	(2,7)
Participation acquise dans le FPI Crombie	20,5	30,0
Gain de dilution	3,2	-
Solde à la fin	(6,3) \$	8,4 \$

Le 4 août 2010, le FPI Crombie a réalisé un appel public à l'épargne aux termes d'une acquisition ferme de parts à un prix de 11,05 \$ par part. En satisfaction de son droit préférentiel de souscription relativement à l'appel public à l'épargne, la Société a souscrit à environ 20,5 \$ de parts de catégorie B (qui peuvent être converties au pair en parts du FPI Crombie). Au cours de l'exercice, la conversion des déventures du FPI Crombie a également donné lieu à l'émission de parts supplémentaires du FPI Crombie. Par conséquent, la participation de la Société dans le FPI Crombie a diminué, passant de 47,4 % à 46,4 %.

## 6 Prêts et autres créances

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Prêts et prêts hypothécaires	109,2 \$	110,5 \$
Billets à recevoir et autres	41,3	74,5
	150,5	185,0
Moins le montant échéant à moins d'un an	81,7	105,8
	68,8 \$	79,2 \$

### Prêts et prêts hypothécaires à recevoir

Les prêts et les prêts hypothécaires représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts et prêts hypothécaires sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont dotés de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts et des prêts hypothécaires se rapproche de la juste valeur étant donné les taux d'intérêt variables exigibles sur les prêts et les relations opérationnelles entre les affiliés et la Société.

## 7 Autres éléments d'actif

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Actif au titre des prestations constituées (note 25)	61,2 \$	60,4 \$
Papier commercial adossé à des actifs	22,8	21,2
Liquidités soumises à restrictions	17,1	10,6
Autres	6,0	2,3
	107,1 \$	94,5 \$

## 8 Immobilisations corporelles

	7 mai 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Secteur alimentaire</b>			
Terrains	235,6 \$	– \$	235,6 \$
Terrains détenus pour mise en valeur	149,5	–	149,5
Immeubles	959,7	275,7	684,0
Matériel, agencements et véhicules	2 071,4	1 194,3	877,1
Améliorations locatives	494,3	247,8	246,5
Construction en cours	186,9	–	186,9
Bien loués en vertu de contrats de location-acquisition	121,8	77,3	44,5
	<b>4 219,2</b>	<b>1 795,1</b>	<b>2 424,1</b>
<b>Secteur immobilier et autres secteurs</b>			
Terrains	5,2	–	5,2
Terrains détenus pour mise en valeur	10,5	–	10,5
Immeubles	51,1	22,1	29,0
Matériel	91,4	53,7	37,7
Améliorations locatives	90,7	29,1	61,6
Construction en cours	6,6	–	6,6
Frais liés au pétrole et au gaz naturel	87,5	42,1	45,4
	<b>343,0</b>	<b>147,0</b>	<b>196,0</b>
<b>Total</b>	<b>4 562,2 \$</b>	<b>1 942,1 \$</b>	<b>2 620,1 \$</b>

  

	1 <sup>er</sup> mai 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Secteur alimentaire</b>			
Terrains	263,4 \$	– \$	263,4 \$
Terrains détenus pour mise en valeur	60,8	–	60,8
Immeubles	959,9	260,0	699,9
Matériel, agencements et véhicules	2 304,6	1 463,8	840,8
Améliorations locatives	530,5	312,0	218,5
Construction en cours	91,0	–	91,0
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	119,0	65,1	53,9
	<b>4 329,2</b>	<b>2 100,9</b>	<b>2 228,3</b>
<b>Secteur immobilier et autres secteurs</b>			
Terrains	6,5	–	6,5
Terrains détenus pour mise en valeur	57,6	–	57,6
Immeubles	73,7	27,9	45,8
Matériel	84,7	47,3	37,4
Améliorations locatives	78,7	24,2	54,5
Construction en cours	69,5	–	69,5
Frais liés au pétrole et au gaz naturel	84,6	35,5	49,1
	<b>455,3</b>	<b>134,9</b>	<b>320,4</b>
<b>Total</b>	<b>4 784,5 \$</b>	<b>2 235,8 \$</b>	<b>2 548,7 \$</b>

## 9 Actifs incorporels

	7 mai 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marques de commerce	201,0 \$	11,2 \$	189,8 \$
Contrats d'achat reportés	62,1	19,6	42,5
Ententes/droits de franchise	58,1	22,8	35,3
Droits liés aux baux	49,1	19,8	29,3
Programmes de fidélisation	11,4	–	11,4
Dossiers de patients	32,3	10,1	22,2
Marques privées	59,5	–	59,5
Logiciels	105,2	53,6	51,6
Autres	29,6	17,5	12,1
	<b>608,3 \$</b>	<b>154,6 \$</b>	<b>453,7 \$</b>

	1 <sup>er</sup> mai 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marques de commerce	201,0 \$	8,2 \$	192,8 \$
Contrats d'achat reportés	56,4	18,4	38,0
Ententes/droits de franchise	57,9	18,6	39,3
Droits liés aux baux	45,0	18,9	26,1
Programmes de fidélisation	11,4	–	11,4
Dossiers de patients	33,1	8,3	24,8
Marques privées	59,5	–	59,5
Logiciels	125,9	74,9	51,0
Autres	26,6	14,5	12,1
	<b>616,8 \$</b>	<b>161,8 \$</b>	<b>455,0 \$</b>

Les montants des actifs incorporels ayant des durées de vie utile indéterminées au 7 mai 2011 et au 1<sup>er</sup> mai 2010 sont les suivants : marques de commerce – 172,8 \$, programmes de fidélisation – 11,4 \$, et marques privées – 59,5 \$.

## 10 Dette bancaire

La Société a affecté des titres négociables en garantie de certains emprunts bancaires et, dans certaines divisions et filiales, elle a consenti une cession générale des débiteurs et des baux, des débiteures de premier rang constituées de charges variables ainsi que la cession du produit de polices d'assurance-incendie.

## 11 Dette à long terme

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Emprunts hypothécaires de premier rang, taux d'intérêt moyen de 9,11 %, échéant de 2011 à 2023	47,6 \$	65,7 \$
Billets à moyen terme, série C, taux d'intérêt de 7,16 %, échéant le 26 février 2018	100,0	100,0
Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0
Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0
Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150,0	–
Déventures à fonds d'amortissement, taux d'intérêt moyen pondéré de 9,68 %, échéant de 2011 à 2016	40,8	48,2
Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	150,1	149,8
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 30 juin 2013	118,0	294,5
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 23 juillet 2012	200,0	200,0
Frais de financement non amortis	(3,3)	(2,0)
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition au taux d'intérêt moyen pondéré de 5,46 %, échéant de 2011 à 2040	41,9	52,2
	<b>1 145,1</b>	1 208,4
Moins le montant échéant à moins d'un an	49,7	379,4
	<b>1 095,4 \$</b>	829,0 \$

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les obligations en vertu de contrats de location-acquisition sont garanties par les actifs corporels visés par les contrats de location-acquisition connexes.

Sobeys Group Inc., une filiale indirecte de Sobeys, a consenti aux porteurs de ses déventures une charge variable sur la totalité de ses actifs, sous réserve des charges autorisées, une cession générale des comptes débiteurs et la cession des produits provenant des polices d'assurance.

Les paiements au titre de la déventure à fonds d'amortissement doivent être effectués chaque année. La quote-part de la dette connexe est remboursée par ces paiements.

Le 1<sup>er</sup> juin 2010, Sobeys a déposé un prospectus simplifié visant l'émission de billets à moyen terme non garantis d'un produit maximal de 500,0 \$. Le 7 juin 2010, Sobeys a émis de nouveaux billets à moyen terme de 150,0 \$, portant intérêt à un taux de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040.

Le 4 juin 2010, la Société a renouvelé ses facilités de crédit qui ont été réduites de 650,0 \$ à 450,0 \$. La facilité de crédit à terme renouvelable non garantie échoit à présent le 30 juin 2013. Le 7 mai 2011, l'encours des facilités de crédit s'élevait à 118,0 \$ (294,5 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2010). Ces facilités de crédit sont assujetties à certaines clauses restrictives financières. L'intérêt sur la dette varie en fonction de la désignation de l'emprunt (emprunts au taux des acceptations bancaires, emprunts au taux préférentiel canadien, emprunts au taux de base des États-Unis ou emprunts au TIOL), des fluctuations des taux sous-jacents et, dans le cas d'emprunts au taux des acceptations bancaires ou au TIOL, de la marge applicable aux clauses restrictives financières.

Le 23 juillet 2007, Sobeys a obtenu une nouvelle facilité de crédit à terme renouvelable non garantie échéant le 23 juillet 2012. Conformément à l'entente de crédit conclue entre Sobeys et un consortium bancaire, une facilité de crédit à terme renouvelable de 300,0 \$ a été établie et accrue d'une tranche supplémentaire de 300,0 \$, ce qui a porté le total de la facilité de crédit autorisée actuelle à 600,0 \$. Le 7 mai 2011, un montant de 200,0 \$ (200,0 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2010) avait été prélevé de cette facilité. L'intérêt à payer sur cette facilité varie selon le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel canadien ou le TIOL. L'intérêt sur la facilité est en partie couvert par un swap de taux d'intérêt de 200,0 \$, échéant le 23 juillet 2012. Sobeys avait également émis des lettres de crédit de 35,3 \$ en regard de cette facilité le 7 mai 2011 (36,8 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2010).

Le 8 novembre 2007, Sobeys a obtenu une facilité de crédit renouvelable de 75,0 \$ qui était inutilisée au 8 novembre 2010. Le taux d'intérêt est variable et fluctue selon le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel canadien ou le TIOL. Le 8 novembre 2010, la facilité est arrivée à échéance et a été annulée par Sobeys.

Au cours de l'exercice 2011, Sobeys a haussé ses obligations découlant de contrats de location-acquisition de 5,4 \$ (7,1 \$ en 2010) et a accru de manière analogue les actifs visés par ces contrats. Comme ces ajouts sont de nature non monétaire, ils n'ont pas été présentés dans les flux de trésorerie.

## 11 Dette à long terme (suite)

Les versements sur la dette à long terme et les obligations en vertu de contrats de location-acquisition pour les cinq prochains exercices et par la suite sont présentés dans le tableau comme suit :

	Dette à long terme	Contrats de location-acquisition
2012	36,5 \$	15,2 \$
2013	216,8	10,6
2014	172,1	7,2
2015	26,7	3,4
2016	12,5	5,3
Par la suite	641,9	10,1
Total des loyers minimaux		51,8
Frais financiers inclus dans les loyers minimaux		9,9
		41,9 \$

## 12 Autres éléments de passif à long terme

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Obligation locative reportée	75,5 \$	66,8 \$
Produits reportés	13,3	13,3
Passif au titre des prestations constituées (note 25)	26,8	25,4
Passifs dérivés	9,6	17,2
Gains reportés	4,5	1,8
Autres	13,5	6,1
	143,2 \$	130,6 \$

## 13 Capital-actions

	Nbre d'actions		
<b>Autorisé</b>			
Actions privilégiées, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en série			
Série 2, dividende cumulatif, rachetables, taux de 75 % du taux préférentiel			2 679 000
Actions privilégiées 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en série			992 000 000
Actions de catégorie A, sans droit de vote, sans valeur nominale			258 593 856
Actions ordinaires de catégorie B, sans valeur nominale, avec droit de vote			40 800 000
	<b>Nbre d'actions</b>	<b>7 mai 2011</b>	<b>1<sup>er</sup> mai 2010</b>
<b>Émis et en circulation</b>			
Actions privilégiées de série 2	164 900	4,1 \$	4,2 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote	33 687 747	311,7	316,2
Actions ordinaires de catégorie B	34 260 763	7,6	7,6
		323,4	328,0
Régime d'achat d'actions des salariés		(2,9)	(2,9)
		320,5 \$	325,1 \$

## 13 Capital-actions (suite)

Les actions privilégiées de série 2 sont rachetables au pair. Au cours de l'exercice, la Société a racheté 3 100 actions privilégiées de série 2 aux fins d'annulation pour 0,1 \$.

Au cours de l'exercice, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a racheté aux fins d'annulation 513 579 actions de catégorie A sans droit de vote. Le prix d'achat était de 27,6 \$ dont un montant de 23,0 \$ (représentant la prime sur les actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation) a été imputé aux bénéfices non répartis.

Au cours de l'exercice, 18 102 options sur actions ont été exercées et la Société a émis 3 828 actions de catégorie A sans droit de vote conformément à la clause d'exercice des options sur actions sans décaissement dans le cadre du régime d'options sur actions. Le capital-actions a augmenté de 0,1 \$.

Les prêts consentis à des dirigeants ou à des salariés dans le cadre du régime d'achat d'actions de la Société totalisent 2,9 \$ (2,9 \$ en 2010) et sont portés en diminution du capital-actions. Les remboursements des prêts se traduiront par une augmentation correspondante du capital-actions. Les prêts ne portent pas intérêt, sont sans recours, et sont garantis par 101 510 actions de catégorie A sans droit de vote (110 510 en 2010). La valeur de marché des actions au 7 mai 2011 s'établissait à 5,5 \$ (5,4 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2010).

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

## 14 Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le tableau qui suit présente des précisions sur la composition du cumul des autres éléments du résultat étendu :

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Solde au début	(28,1) \$	(48,5) \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	7,7	20,4
Solde à la fin	(20,4) \$	(28,1) \$

Une perte nette estimative de 6,4 \$ comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, liée aux couvertures des flux de trésorerie au 7 mai 2011 (6,0 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2010) devrait être reclassée dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. Les montants résiduels seront reclassés dans le bénéfice net sur des périodes allant jusqu'à sept années.

## 15 Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital visent à : i) garantir des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations financières et mettre en œuvre ses plans opérationnels et stratégiques; ii) diminuer le coût du capital en tenant compte de la situation et des risques actuels et futurs liés au secteur, au marché et à l'économie; iii) conserver la meilleure structure de capital qui permet à la Société d'avoir la souplesse financière nécessaire tout en respectant les clauses restrictives financières; et iv) conserver une notation de crédit de première qualité auprès de toutes les agences de notation qui évaluent la solvabilité de Sobey's Inc. Aucun changement n'a été apporté à ces objectifs dans l'exercice considéré.

La Société surveille sa structure de capital et y apporte des ajustements, le cas échéant, à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la situation sur les marchés financiers.

## 15 Gestion du capital (suite)

La Société est d'avis que sa capitalisation totale inclut toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an) et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie. Le calcul s'établit comme suit :

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Dette bancaire	8,1 \$	17,8 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	49,7	379,4
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	12,7	–
Dette à long terme	1 095,4	829,0
Dette portant intérêt	1 165,9	1 226,2
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	(616,9)	(401,0)
Dette nette portant intérêt	549,0	825,2
Capitaux propres	3 249,0	2 952,4
Capitaux sous gestion	3 798,0 \$	3 777,6 \$

Même si la Société n'inclut pas ses contrats de location-exploitation dans sa définition du capital, elle tient compte de ses obligations en vertu de ces contrats lorsqu'elle évalue sa capitalisation totale.

Les placements principaux effectués par la Société comprennent l'augmentation de la surface de vente de son réseau de magasins concrétisée par la construction de magasins, des relocalisations et des agrandissements, y compris les caractéristiques et améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des investissements en immobilisations dans les technologies de l'information et ses installations de distribution afin de soutenir son réseau de magasins en pleine expansion. De plus, la Société engage des dépenses en immobilisations relativement à ses biens immobiliers et aux autres activités. La Société compte en grande partie sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme d'investissement en immobilisations et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Ces flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel.

La direction surveille certains ratios clés pour gérer le capital de façon efficace :

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Ratio de la dette portant intérêt sur le capital total <sup>1)</sup>	26,4 %	29,3 %
Ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA <sup>2)</sup>	1,4x	1,5x
Ratio du BAIIA sur les intérêts débiteurs	12,1x	11,3x

1) Le capital total s'entend de la dette portant intérêt plus les capitaux propres.

2) Le BAIIA et les intérêts débiteurs comprennent le BAIIA et les intérêts débiteurs pour chacun des exercices de 53 ou 52 semaines terminés à ces dates. Le BAIIA (bénéfice d'exploitation majoré de l'amortissement) est une mesure financière non conforme aux PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures similaires présentées par d'autres émetteurs assujettis.

Selon les conventions d'emprunt, la direction doit effectuer le suivi de deux clauses restrictives financières et les divulguer, comme l'exigent les modalités de l'accord de crédit, et ce, tous les trimestres afin d'assurer le respect des conditions des contrats et accords. Les clauses restrictives en question sont les suivantes : i) total de la dette/BAIIA – dette nette portant intérêt plus lettres de crédit, garanties et engagements divisés par le BAIIA (pour les 53 ou 52 semaines précédentes); et ii) ratio de couverture du service de la dette – BAIIA divisé par les intérêts débiteurs plus les remboursements de la dette à long terme (tous les montants sont fondés sur les 53 ou 52 semaines précédentes).

La Société se conformait à ces clauses restrictives au 7 mai 2011.

## 16 Revenus de placement

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
Revenus de dividendes et d'intérêts	1,0 \$	3,3 \$
Quote-part du bénéfice de sociétés comptabilisées à la valeur de consolidation	28,8	28,1
	<b>29,8 \$</b>	<b>31,4 \$</b>

## 17 Gains (pertes) en capital et autres éléments

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
Gain sur la cession de Wajax (note 2)	86,8 \$	– \$
Don de parts de Wajax	(6,0)	–
Frais de fermeture de magasins et du centre de distribution	(21,5)	–
Réduction de la valeur comptable d'actifs du secteur immobilier	(2,7)	–
Gain (perte) sur la cession d'actifs	3,2	(0,2)
Variation de la juste valeur du papier commercial canadien adossé à des actifs de tiers	1,6	3,4
Écarts de conversion	(0,1)	0,9
Quote-part des autres charges du FPI Crombie	–	(4,7)
	<b>61,3 \$</b>	<b>(0,6) \$</b>

Au cours de l'exercice, Sobeys a comptabilisé des charges de 16,1 \$ avant impôts associées à la bannière de Price Chopper en Ontario en raison de fermetures de magasins et des charges d'indemnités de départ de 5,4 \$ liées à la fermeture future du centre de distribution de Brantford, en Ontario. De plus, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 2,7 \$ afin de réduire la valeur comptable d'un immeuble commercial à la juste valeur estimative, traduisant les conditions de marché changeantes de cet immeuble particulier.

## 18 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices diffère du montant qui serait calculé en appliquant le taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi en raison des éléments suivants :

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
Charge d'impôts sur les bénéfices selon le taux combiné prévu par la loi de 28,7 % (30,1 % en 2010)	139,9 \$	122,4 \$
Ajustement aux impôts sur les bénéfices résultant de ce qui suit :		
Montants non déductibles	1,2	1,1
Éléments des gains en capital	(21,1)	(1,0)
Incidence de la variation des taux d'imposition prévus par la loi	(1,5)	(4,7)
Montants non imposables	(2,9)	–
Autres	(6,7)	(1,7)
Règlement fiscal de Hannaford	–	(17,0)
Total des impôts sur les bénéfices, selon le taux d'imposition effectif combiné prévu de 22,3 % (24,4 % en 2010)	<b>108,9 \$</b>	<b>99,1 \$</b>

## 18 Impôts sur les bénéfices (suite)

Au cours de l'exercice 2010, la Société et l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») ont conclu des négociations et réglé la question du traitement fiscal des gains réalisés à la cession des actions de Hannaford Bros. Co. au cours de l'exercice 2001. La charge d'impôts sur les bénéfices a été réduite de 17,0 \$ à la suite de ce règlement.

La charge d'impôts sur les bénéfices attribuable au bénéfice net au 7 mai 2011 s'établit ainsi :

	Exigibles	Futurs	Total
Exploitation	103,2 \$	6,1 \$	109,3 \$
Gains en capital et autres éléments	2,9	(3,3)	(0,4)
	106,1 \$	2,8 \$	108,9 \$

La charge d'impôts sur les bénéfices attribuable au bénéfice net au 1<sup>er</sup> mai 2010 s'établit ainsi :

	Exigibles	Futurs	Total
Exploitation	123,6 \$	(6,5) \$	117,1 \$
Gains en capital et autres éléments	(14,4)	(3,6)	(18,0)
	109,2 \$	(10,1) \$	99,1 \$

L'incidence fiscale des écarts temporaires donnant lieu aux éléments importants du passif d'impôts futurs s'établit comme suit :

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Placements	(5,6) \$	(3,5) \$
Autres actifs	13,9	18,2
Immobilisations corporelles	122,8	104,0
Écart d'acquisition et actifs incorporels	37,6	36,9
Créditeurs et charges à payer	(21,0)	(10,8)
Dette à long terme	(2,0)	(2,2)
Autres éléments du passif à long terme	(36,4)	(36,5)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	(34,3)	(33,7)
Autres	67,5	64,9
	142,5 \$	137,3 \$
Passif d'impôts futurs – à court terme	46,6 \$	50,9 \$
Passif d'impôts futurs – à long terme	95,9	86,4
	142,5 \$	137,3 \$

Dans le cours normal de ses activités, la Société a fait l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et être contestés par les administrations fiscales.

## 19 Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
<b>a) Éléments sans incidence sur la trésorerie</b>		
Amortissement	324,0 \$	307,8 \$
Amortissement des actifs incorporels	38,1	31,9
Provision pour impôts futurs	2,8	(10,1)
Perte (gain) sur la cession d'actifs	(2,7)	2,2
Amortissement des éléments d'actif reportés	0,2	3,3
Provision à l'égard du papier commercial adossé à des actifs	(1,6)	(3,4)
Quote-part du bénéfice d'autres entités, déduction faite des dividendes reçus	3,8	10,7
Rémunération à base d'actions	1,6	1,6
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	4,9	6,7
Augmentation de l'obligation au titre des contrats de location reportée	8,7	12,4
Part des actionnaires sans contrôle	9,0	5,6
Coûts liés à la rationalisation (note 28)	4,1	(10,7)
Gain sur la cession de Wajax	(86,8)	-
Réduction de la valeur comptable des actifs immobiliers	2,7	-
	<b>308,8 \$</b>	<b>358,0 \$</b>
<b>b) Autres informations sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés, montant net	67,8 \$	69,9 \$
Impôts sur les bénéfices versés, montant net	122,8 \$	91,6 \$

## 20 Coentreprises

Les présents états financiers comprennent la quote-part de la Société dans les comptes de coentreprises constituées ou non en personnes morales. Le tableau qui suit donne un résumé de ces montants :

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Actif		
À court terme	129,2 \$	137,9 \$
À long terme	0,8	6,0
	<b>130,0 \$</b>	<b>143,9 \$</b>
Passif		
À court terme	25,4 \$	30,3 \$
À long terme	0,9	3,4
Capitaux propres et avances	103,7	110,2
	<b>130,0 \$</b>	<b>143,9 \$</b>

## 20 Coentreprises (suite)

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
Produits	75,9 \$	66,2 \$
Charges	44,0	34,9
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	31,9 \$	31,3 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation	32,3 \$	18,8 \$
Activités d'investissement	0,8	(11,6)
Activités de financement	3,9	13,2
	37,0 \$	20,4 \$

## 21 Informations sectorielles

### Produits

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
Vente au détail de produits alimentaires	15 761,6 \$	15 243,0 \$
Immobilier		
Immeubles résidentiels	72,7	63,3
Immeubles commerciaux	12,9	17,3
	85,6	80,6
Placements et autres activités	189,0	202,2
	16 036,2	15 525,8
Élimination intersectorielle	(7,0)	(9,6)
	16 029,2 \$	15 516,2 \$

### Bénéfice d'exploitation

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
Vente au détail de produits alimentaires	445,8 \$	425,3 \$
Immobilier		
Immeubles résidentiels	32,3	31,0
FPI Crombie	18,7	18,6
Immeubles commerciaux	2,6	1,2
Placements et autres activités		
Wajax	8,7	9,2
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(10,7)	(5,6)
	497,4 \$	479,7 \$

## 21 Informations sectorielles (suite)

### Actifs identifiables

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Vente au détail de produits alimentaires (exception faite de l'écart d'acquisition)	4 945,1 \$	4 524,0 \$
Écart d'acquisition	1 137,6	1 131,8
Vente au détail de produits alimentaires	6 082,7	5 655,8
Immobilier	223,8	315,5
Placements et autres activités (y compris l'écart d'acquisition de 40,8 \$; 40,8 \$ au 1 <sup>er</sup> mai 2010)	248,9	277,0
	6 555,4 \$	6 248,3 \$

### Stocks

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Vente au détail de produits alimentaires	813,7 \$	780,4 \$
Immobilier – immeubles résidentiels	91,6	98,9
Autres activités	0,8	1,0
	906,1 \$	880,3 \$

### Amortissement

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
Vente au détail de produits alimentaires	339,0 \$	318,3 \$
Immobilier	0,7	1,3
Placements et autres activités	22,4	20,1
	362,1 \$	339,7 \$

### Dépenses en immobilisations

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
Vente au détail de produits alimentaires	519,4 \$	341,4 \$
Immobilier	10,6	68,1
Placements et autres activités	24,0	24,5
	554,0 \$	434,0 \$

La Société exerce ses activités essentiellement dans deux secteurs : la vente au détail de produits alimentaires et l'immobilier. Le premier comprend la distribution de produits alimentaires au Canada et le second, la mise en valeur et la possession d'immeubles commerciaux et résidentiels. Les immeubles commerciaux comprennent surtout des terrains détenus pour la mise en valeur et des centres commerciaux linéaires à magasin pilier en alimentation. Pour les immeubles résidentiels, il s'agit de la mise en valeur de logements destinés à la revente. Les opérations intersectorielles sont comptabilisées aux montants équivalant aux opérations avec des tiers.

## 22 Instruments financiers

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à remplir ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement le papier commercial adossé à des actifs, les débiteurs, les prêts et autres créances, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de tous les prêts et créances, la juste valeur de marché des contrats dérivés représentée dans le bilan et les contrats de garantie pour les détaillants affiliés.

La Société réduit le risque de crédit lié à ses comptes clients, prêts et autres créances en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodiques. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est élevée. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses débiteurs, prêts et autres créances afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les titres appropriés sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et/ou les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des banques à charte canadiennes.

Les débiteurs sont composés essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de magasins et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon l'entente, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des débiteurs est le suivant :

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
De 0 à 30 jours	307,1 \$	280,7 \$
De 31 à 90 jours	17,8	28,9
Plus de 90 jours	34,8	47,4
Total des débiteurs avant provision pour créances douteuses	359,7	357,0
Moins : Provision pour créances douteuses	(13,1)	(20,1)
Débiteurs	346,6 \$	336,9 \$

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les résultats en tant que réduction du coût des produits vendus, frais de vente et d'administration. Les prêts et autres créances sont tous exigibles au 7 mai 2011.

La provision pour créances douteuses est révisée à chaque date de clôture. Une provision est prise sur les débiteurs provenant de comptes indépendants, ainsi que des débiteurs, des prêts et autres créances provenant de magasins et de détaillants affiliés, et est comptabilisée en réduction des débiteurs respectifs au bilan. La société met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des soldes en souffrance des comptes indépendants et de l'évaluation de la recouvrabilité, déduction faite de la garantie attribuée pour des magasins et des détaillants affiliés. Les débiteurs et les prêts et autres créances à court et à long termes sont examinés périodiquement et sont radiés lorsque le recouvrement est estimé improbable. La variation de la provision pour créances douteuses est comptabilisée dans le coût des produits vendus, frais de vente et d'administration dans les résultats et est présenté comme suit :

	7 mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2010
Provision au début	20,1 \$	31,2 \$
Provision pour pertes	0,3	8,9
Recouvrements	(2,9)	(7,0)
Radiations	(4,4)	(13,0)
Provision à la fin	13,1 \$	20,1 \$

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. La Société conserve des facilités de crédit confirmées pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions connexes. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés financiers des titres d'emprunt pour diverses dettes à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arrivent à échéance ou lorsqu'on le juge approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

## 22 Instruments financiers (suite)

La valeur comptable et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 7 mai 2011, sont présentées dans le tableau suivant :

	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de taux d'intérêt <sup>1)</sup>	10,7 \$	2,6 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	13,3 \$
Passifs financiers non dérivés							
Dettes bancaires	8,1	–	–	–	–	–	8,1
Créditeurs et charges à payer	1 689,0	–	–	–	–	–	1 689,0
Dettes à long terme	116,0	275,3	222,1	70,2	56,8	1 455,1	2 195,5
<b>Total</b>	<b>1 823,8 \$</b>	<b>277,9 \$</b>	<b>222,1 \$</b>	<b>70,2 \$</b>	<b>56,8 \$</b>	<b>1 455,1 \$</b>	<b>3 905,9 \$</b>

1) Représente l'intérêt fixe à verser (sera compensé en partie par l'intérêt variable reçu).

### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif que recevrait la Société ou qu'elle paierait pour régler les actifs et les passifs financiers à la date du bilan.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des prêts et autres créances, et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates des bilans.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable est présumée se rapprocher de sa valeur comptable. La juste valeur des autres dettes à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des dettes d'une échéance et d'une cote de crédit semblables.

Le classement des instruments financiers de la Société, ainsi que leur valeur comptable et juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Détenus à des fins de transaction (obligatoires)	Détenus à des fins de transaction (désignés)	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Juste valeur
<b>7 mai 2011</b>							
<b>Actifs financiers</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	616,9 \$	– \$	– \$	– \$	616,9 \$	616,9 \$
Débiteurs	–	–	–	346,6	–	346,6	346,6
Prêts et autres créances	–	–	–	150,5	–	150,5	150,5
Placements	–	–	14,3	–	–	14,3	14,3
Autres éléments d'actif <sup>1)</sup>	–	39,9	–	–	–	39,9	39,9
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>– \$</b>	<b>656,8 \$</b>	<b>14,3 \$</b>	<b>497,1 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 168,2 \$</b>	<b>1 168,2 \$</b>
Niveau 1 de la juste valeur	– \$	634,0 \$	14,3 \$				648,3 \$
Niveau 2 de la juste valeur	–	–	–				–
Niveau 3 de la juste valeur	–	22,8	–				22,8
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>– \$</b>	<b>656,8 \$</b>	<b>14,3 \$</b>				<b>671,1 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>							
Dettes bancaires	– \$	– \$	– \$	– \$	8,1 \$	8,1 \$	8,1 \$
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	1 689,0	1 689,0	1 689,0
Dettes à long terme	–	–	–	–	1 157,8	1 157,8	1 173,4
Autres éléments de passif à long terme <sup>2)</sup>	9,6	–	–	–	–	9,6	9,6
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>9,6 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 854,9 \$</b>	<b>2 864,5 \$</b>	<b>2 880,1 \$</b>
Niveau 1 de la juste valeur	– \$	– \$	– \$				– \$
Niveau 2 de la juste valeur	9,6	–	–				9,6
Niveau 3 de la juste valeur	–	–	–				–
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>9,6 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>				<b>9,6 \$</b>

1) Le total de la valeur comptable des actifs financiers inclus dans les autres éléments d'actif s'élève à 39,9 \$.

2) Seule la partie passif des dérivés est montrée dans le présent tableau.

## 22 Instruments financiers (suite)

1 <sup>er</sup> mai 2010	Détenus à des fins de transaction (obligatoires)	Détenus à des fins de transaction (désignés)	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	401,0 \$	– \$	– \$	– \$	401,0 \$	401,0 \$
Débiteurs	–	–	–	336,9	–	336,9	336,9
Prêts et autres créances	–	–	–	185,0	–	185,0	185,0
Placements	–	–	10,9	–	–	10,9	10,9
Autres éléments d'actif <sup>1)</sup>	–	31,8	–	–	–	31,8	31,8
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>– \$</b>	<b>432,8 \$</b>	<b>10,9 \$</b>	<b>521,9 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>965,6 \$</b>	<b>965,6 \$</b>
Niveau 1 de la juste valeur	– \$	411,6 \$	10,9 \$				422,5 \$
Niveau 2 de la juste valeur	–	–	–				–
Niveau 3 de la juste valeur	–	21,2	–				21,2
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>– \$</b>	<b>432,8 \$</b>	<b>10,9 \$</b>				<b>443,7 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>							
Dette bancaire	– \$	– \$	– \$	– \$	17,8 \$	17,8 \$	17,8 \$
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	1 621,6	1 621,6	1 621,6
Dette à long terme	–	–	–	–	1 208,4	1 208,4	1 231,1
Autres éléments de passif à long terme <sup>2)</sup>	17,2	–	–	–	–	17,2	17,2
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>17,2 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 847,8 \$</b>	<b>2 865,0 \$</b>	<b>2 887,7 \$</b>
Niveau 1 de la juste valeur	– \$	– \$	– \$				– \$
Niveau 2 de la juste valeur	17,2	–	–				17,2
Niveau 3 de la juste valeur	–	–	–				–
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>17,2 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>				<b>17,2 \$</b>

1) Le total de la valeur comptable des actifs financiers inclus dans les autres éléments d'actif s'élève à 31,8 \$.

2) Seule la partie passif des dérivés est montrée dans le présent tableau.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan consolidé à leur juste valeur à moins qu'ils représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelés « achats ou ventes d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les résultats, à moins qu'ils se qualifient et soient désignés à titre de couverture des flux de trésorerie efficace ou à titre, d'achat ou de vente d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats à exécuter. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres éléments d'actif et de passif; la partie efficace est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à des taux d'intérêt variables. La majorité de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixes ou est couverte par des swaps de taux d'intérêt. La dette bancaire et environ 11 % (17 % en 2010) de la dette à long terme de la Société sont exposés au risque de taux d'intérêt puisqu'ils portent intérêt à des taux variables.

Le bénéfice net est sensible à l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de la période. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 0,5 \$ (3,8 \$ en 2010) directement dans les résultats étant donné l'inefficacité des contrats de couverture. Par conséquent, un écart de 0,25 % du taux d'intérêt applicable aurait une incidence sur le bénéfice net de l'ordre de 0,2 \$ (0,3 \$ en 2010) et de 0,5 \$ (0,9 \$ en 2010) sur les autres éléments du résultat étendu.

## 22 Instruments financiers (suite)

### Risque de change

Les placements comprennent un montant de 2,2 \$ CA libellé en dollars américains. La Société conclut la majeure partie de ses opérations en dollars canadiens. Le risque de change de la Société a trait principalement aux achats effectués en dollars américains. La Société utilise également des contrats à terme pour fixer le taux de change d'une partie des sommes dont elle prévoit avoir besoin en euros et en dollars américains. Les montants reçus ou versés, relativement aux instruments utilisés pour couvrir les risques de change, y compris les gains et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé un montant de néant (néant en 2010) directement dans les résultats étant donné l'inefficacité des contrats de couverture. Les autres contrats en cours le 7 mai 2011 ont échu le 10 mai 2011. La Société estime qu'une variation de 10 % des taux de change applicables aurait une incidence sur le bénéfice net de l'ordre de 6,0 \$ (5,2 \$ en 2010) et de 3,3 \$ (0,9 \$ en 2010) sur les autres éléments du résultat étendu.

### Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que la juste valeur de certains instruments financiers ou flux de trésorerie futurs de la Société fluctuent à la suite de variations des prix du marché des marchandises. La Société a tenté d'atténuer le risque marchandises relatifs aux coûts d'électricité en utilisant des contrats de swap de dérivés financiers tout en surveillant étroitement le prix des autres marchandises afin d'établir un plan d'action approprié. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé un montant de néant (néant en 2010) directement dans les résultats étant donné l'inefficacité des contrats de couverture. La Société n'avait aucun contrat en cours à la fin de l'exercice. La Société estime qu'une variation de 10 % du prix des marchandises applicables aurait une incidence de l'ordre de néant (0,1 \$ en 2010) sur les autres éléments du résultat étendu.

### Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des placements fluctue à la suite des variations du prix du placement. La Société estime qu'une variation de 10 % de la valeur de marché de ses placements qui sont négociés sur une bourse reconnue aurait une incidence de l'ordre de 1,2 \$ (0,9 \$ en 2010) sur les autres éléments du résultat étendu.

## 23 Garanties, engagements et éventualités

### Garanties et engagements

Au 7 mai 2011, la Société avait un passif éventuel au titre de lettres de crédit représentant un montant total de 46,2 \$ (50,1 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2010).

Au cours de l'exercice 2008, Sobey's a conclu un contrat de garantie. En vertu de la garantie, si un franchisé affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives, Sobey's sera tenue de payer le montant le plus élevé de 7,0 \$ ou 9,9 % (7,0 \$ ou 9,9 % en 2010) du solde de l'obligation autorisée et impayée. Les modalités du contrat de garantie sont révisées au mois d'août de chaque année. En date du 7 mai 2011, le montant de la garantie se chiffrait à 7,0 \$ (7,0 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2010).

Sobey's a garanti certains contrats de location-exploitation de matériel de ses franchisés affiliés. En vertu de la garantie, si un franchisé affilié est dans l'impossibilité de remplir ses obligations locatives, Sobey's sera tenu de payer le solde des engagements en vertu des contrats de location jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 70,0 \$. Sobey's approuve chacun de ces contrats.

Au cours de l'exercice 2009, Sobey's a conclu un autre contrat de garantie sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés indépendants relativement à l'achat et l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou d'autres recours, Sobey's sera tenue de payer le montant le plus élevé de 4,0 \$ ou 10 % (4,0 \$ ou 10,0 % en 2010) du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement. En vertu des modalités du contrat, Sobey's doit obtenir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, à réévaluer chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobey's d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés indépendants. Les modalités du contrat ont été révisées et Sobey's a déterminé qu'il n'y avait aucune incidence importante relativement à la consolidation d'EDDV. En date du 7 mai 2011, le montant de la garantie se chiffrait à 4,2 \$ (4,0 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2010).

Le total des paiements de location minimums annuels en vertu de contrats de location-exploitation de matériel garantis pour l'exercice 2012 atteint environ 25,6 \$. Les engagements garantis en vertu de ces contrats pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

## 23 Garanties, engagements et éventualités (suite)

	Tiers
2012	25,6 \$
2013	10,2
2014	3,4
2015	1,2
2016	-
Par la suite	-

Le total des paiements de location minimums annuels nets en vertu de contrats de location-exploitation pour l'exercice 2012 atteint environ 306,3 \$ (montant brut de 377,4 \$ moins les produits prévus de sous-location de 71,1 \$). Les engagements nets pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Tiers		Apparentés	
	Obligation locative nette	Obligation locative brute	Obligation locative nette	Obligation locative brute
2012	251,0 \$	322,1 \$	55,3 \$	55,3 \$
2013	235,6	303,9	54,3	54,3
2014	201,2	264,7	47,3	47,3
2015	189,9	248,8	47,0	47,0
2016	178,8	231,5	46,5	46,5
Par la suite	1 069,9	1 440,5	518,5	518,5

Après avoir signé le bail de son centre de distribution à Mississauga en mars 2000, Sobeys a garanti au propriétaire l'exécution, par Services alimentaires SERCA Inc., de toutes ses obligations en vertu du bail. La durée résiduelle du bail est de neuf ans, et l'obligation totale est de 28,6 \$ (31,6 \$ en 2010). Lors de la cession des actifs de Services alimentaires SERCA Inc. à SYSCO Corp., le bail du centre de distribution à Mississauga a été cédé à l'acheteur qui l'a pris en charge, et SYSCO Corp. a consenti à indemniser et à dégager Sobeys de toute responsabilité qui pourrait découler de cette garantie.

### Éventualités

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'ARC pour les exercices 1999 et 2000 relativement à la taxe sur les produits et services (« TPS »). L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux Indiens de plein droit. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 13,6 \$. Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys est d'avis qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours du deuxième trimestre de 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses résultats. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé des fonds auprès de l'ARC pour couvrir le total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre de créance à long terme à recevoir de l'ARC.

Conformément à ses politiques, la Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants ainsi que certains salariés. La Société a contracté des polices d'assurance qui pourraient la protéger contre certaines demandes de règlement.

La Société est mise en cause dans des réclamations et des litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges présentent un risque important pour la Société, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

## 24 Opérations entre apparentés

La Société engage des opérations avec le FPI Crombie, qui est un apparenté. La Société détient une participation de 46,4 % et comptabilise son placement à la valeur de consolidation.

Au cours de l'exercice, la Société a cédé douze immeubles commerciaux (huit en 2010) au FPI Crombie pour des produits nets de 104,0 \$ (56,7 \$ en 2010), soit le montant de la juste valeur de marché. Étant donné que la cession s'inscrivait comme placement comptabilisé à la valeur de consolidation, aucun gain n'a été porté en résultats, mais les gains ont plutôt réduit la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie.

## 24 Opérations entre apparentés (suite)

La Société loue des locaux du FPI Crombie, à des montants qui, de l'avis de la direction, se rapprochent de la juste valeur de marché. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce son activité. Au cours de l'exercice 2011, les paiements nets globaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange se sont élevés à 61,7 \$ (57,3 \$ en 2010).

De plus, le FPI Crombie offre à la Société des services d'administration et de gestion. Les frais engagés à cet égard sont comptabilisés selon la méthode du recouvrement des coûts. La Société a fourni au FPI Crombie des prêts hypothécaires de second rang à taux fixe pour un total de 5,7 \$ (5,9 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2010). Les prêts hypothécaires de second rang sont assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,38 % et viennent à échéance en mars 2014.

Au cours de l'exercice 2010, la Société a acquis 10,0 \$ de débetures de second rang non garanties convertibles (les « débetures ») du FPI Crombie, dans le cadre d'un placement par acquisition ferme par voie de prospectus visant un produit totalisant 85,0 \$. Les débetures viennent à échéance le 30 juin 2015. Les débetures comportent un coupon de 6,25 % par année et chaque tranche de 1 000 \$ du capital des débetures peut être convertie en environ 90,9091 parts du FPI Crombie, à tout moment, au gré du porteur, selon un prix de conversion de 11,00 \$ par part. Les débetures ont été classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées dans les placements à leur valeur de réalisation.

## 25 Avantages sociaux futurs

La Société a établi un certain nombre de régimes à prestations et à cotisations déterminées qui offrent des prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite à la plupart de ses salariés.

### *Régimes de retraite à cotisations déterminées*

Les cotisations salariales et patronales sont précisées. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite (l'achat d'une rente, par exemple) pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et du revenu de placement obtenu pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

### *Autres régimes*

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance-vie et les prestations pour soins dentaires. Au cours de l'exercice, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi a été modifié pour les salariés prenant leur retraite après le 1<sup>er</sup> mai 2011. Un groupe restreint de personnes qui satisfont à certains critères d'âge et de service au 1<sup>er</sup> mai 2011 conserveront la couverture des soins médicaux et des médicaments ainsi que l'assurance-vie, tandis que les personnes qui ne satisfont pas à ces critères, se verront offrir la couverture d'assurance contre les maladies graves. L'incidence financière de ces modifications aux avantages complémentaires de retraite a été prise en compte et l'effet ponctuel a donné lieu à une diminution de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs de 25,6 \$, traitée comme un événement lié au service passé.

### *Régimes de retraite à prestations déterminées*

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, paient une partie du coût de la prestation, mais les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales. Celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations déterminées, la date d'évaluation à des fins comptables établie par la Société est le 1<sup>er</sup> mai tandis que le 30 avril est la date d'évaluation actuarielle.

	Date d'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation requise
Régime de retraite	1 <sup>er</sup> mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2014
Régime de retraite de la direction	1 <sup>er</sup> mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2014
Autres régimes	1 <sup>er</sup> mai 2010	1 <sup>er</sup> mai 2013

## 25 Avantages sociaux futurs (suite)

### Régimes à cotisations déterminées

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations déterminées de la Société s'établit comme suit :

2011	23,7 \$
2010	20,5 \$

### Régimes à prestations déterminées

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées de la Société, prises collectivement, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite 2011	Régimes de retraite 2010	Autres régimes 2011	Autres régimes 2010
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>				
Solde au début	264,7 \$	249,8 \$	133,7 \$	108,5 \$
Coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	2,4	1,9	3,1	3,0
Intérêts débiteurs	14,0	14,9	6,8	7,0
Cotisations salariales	0,2	0,2	–	–
Prestations versées	(19,9)	(24,9)	(4,4)	(3,3)
Coûts des services passés	–	1,5	(25,6)	–
Pertes actuarielles	7,0	21,3	8,7	18,5
Solde à la fin	268,4 \$	264,7 \$	122,3 \$	133,7 \$

	Régimes de retraite 2011	Régimes de retraite 2010	Autres régimes 2011	Autres régimes 2010
<b>Actifs des régimes</b>				
Valeur de marché au début	221,8 \$	202,1 \$	– \$	– \$
Rendement réel des actifs des régimes	26,1	38,5	–	–
Cotisations patronales	6,1	6,0	4,4	3,3
Cotisations salariales	0,2	0,2	–	–
Prestations versées	(19,9)	(25,0)	(4,4)	(3,3)
Valeur de marché à la fin	234,3 \$	221,8 \$	– \$	– \$
<b>Situation de capitalisation</b>				
Déficit	(34,1) \$	(42,9) \$	(122,3) \$	(133,7) \$
Coût non amorti des services passés	1,1	1,5	(24,1)	0,5
Pertes actuarielles non amorties	67,4	76,4	16,4	8,1
Actif (passif) au titre des prestations constituées	34,4 \$	35,0 \$	(130,0) \$	(125,1) \$

## 25 Avantages sociaux futurs (suite)

	Régimes de retraite 2011	Régimes de retraite 2010	Autres régimes 2011	Autres régimes 2010
<b>Charges</b>				
Coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	2,4 \$	2,0 \$	3,1 \$	3,0 \$
Intérêts débiteurs	14,0	14,9	6,8	7,0
Rendement réel des actifs des régimes	(26,1)	(38,5)	-	-
Pertes actuarielles	7,0	21,3	8,7	18,4
Coûts des services passés	-	1,5	(25,6)	-
Charge (produit) avant ajustements	(2,7)	1,2	(7,0)	28,4
Rendement prévu des actifs des régimes par rapport au rendement réel	11,1	25,0	-	-
Coût comptabilisé par rapport au coût réel des services passés	0,4	(1,1)	24,6	0,1
Gains comptabilisés par rapport aux gains actuariels réels	(2,1)	(15,2)	(8,4)	(18,5)
Charges nettes	6,7 \$	9,9 \$	9,2 \$	10,0 \$
<b>Répartition de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées</b>				
Autres éléments d'actif	61,2 \$	60,4 \$	- \$	- \$
Autres éléments du passif	(26,8)	(25,4)	(130,0)	(125,1)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	34,4 \$	35,0 \$	(130,0) \$	(125,1) \$

Les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relatifs aux régimes qui ne sont pas capitalisés :

	Régimes de retraite 2011	Régimes de retraite 2010	Autres régimes 2011	Autres régimes 2010
Obligation au titre des prestations constituées	26,8 \$	25,4 \$	130,0 \$	125,1 \$

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer son obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 7 mai 2011) :

	Régimes de retraite 2011	Régimes de retraite 2010	Autres régimes 2011	Autres régimes 2010
Taux d'actualisation	5,25 %	5,50 %	5,25 %	5,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	7,00 %	7,00 %		
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 9,00 % pour l'exercice 2011 (9,00 % en 2010). Le taux cumulatif prévu jusqu'en 2019 est de 5,00 %. La DMERCA des participants actifs visés par les régimes de retraite se situe entre 10 et 12 ans avec une moyenne pondérée de 10 ans à la fin de l'exercice. La DMERCA des participants actifs visés par les autres régimes s'échelonne de 10 à 14 ans avec une moyenne pondérée de 13 ans à la fin de l'exercice.

## 25 Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des hypothèses économiques clés de 2011, qui ont été utilisées pour mesurer les obligations au titre des prestations constituées et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse clé a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur les obligations au titre des prestations constituées ou sur les charges des régimes.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Obligation au titre des prestations	Coût des prestations <sup>1)</sup>	Obligation au titre des prestations	Coût des prestations <sup>1)</sup>
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme		7,00 %		
Incidence d'une hausse de 1 %		(2,3) \$		
Incidence d'une baisse de 1 %		2,3 \$		
Taux d'actualisation <sup>2)</sup>	5,25 %	5,25 %	5,25 %	5,75 %
Incidence d'une hausse de 1 %	(28,8) \$	0,5 \$	(15,9) \$	(0,2) \$
Incidence d'une baisse de 1 %	32,3 \$	(0,8) \$	17,1 \$	0,2 \$
Taux de croissance du coût des soins de santé <sup>3)</sup>			9,00 %	9,00 %
Incidence d'une hausse de 1 %			17,1 \$	2,0 \$
Incidence d'une baisse de 1 %			(14,7) \$	(1,6) \$

1) Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, des intérêts débiteurs et du rendement prévu des actifs.

2) 5,00 % pour le régime de la haute direction, le régime de retraite complémentaire et les avantages complémentaires de retraite de la direction d'Oshawa et 4,25 % pour le régime d'avantages complémentaires de retraite.

3) Diminution progressive jusqu'à 5,00 % en 2019 et pas de changement par la suite.

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations déterminées s'établissait comme suit à la fin de l'exercice :

	2011	2010
Trésorerie et placements à court terme	2,64 %	1,78 %
Obligations, débetures, parts de fonds communs à revenu fixe et de fonds immobiliers	37,80 %	35,52 %
Actions et fonds communs de placement en actions	57,64 %	61,38 %
Intérêts courus et dividendes à recevoir	0,20 %	0,21 %
Couvertures de change	1,72 %	1,11 %
Total des placements	100,00 %	100,00 %

Ces titres comprennent des placements dans des actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire Company Limited. La valeur de marché de ces actions à la fin de l'exercice est présentée comme suit :

	2011	Pourcentage des actifs du régime	2010	Pourcentage des actifs du régime
	80,6 \$	7,8 %	115,5 \$	12,7 %

## 26 Acquisitions d'entreprises

Sobeys acquiert des magasins affiliés et non affiliés et des dossiers d'ordonnances. Les résultats de ces acquisitions sont compris dans les résultats financiers consolidés de la Société établis depuis les dates d'acquisition, et sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'acquisition de certains magasins affiliés et non affiliés s'est traduite par l'acquisition d'actifs incorporels. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs incorporels en question.

	2011 (53 semaines)	2010 (52 semaines)
<b>Magasins affiliés</b>		
Stocks	5,4 \$	6,0 \$
Immobilisations corporelles	3,1	7,1
Actifs incorporels	2,5	3,9
Écart d'acquisition	5,8	1,2
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2	(8,3)
	<b>17,0</b>	9,9
<b>Dossiers d'ordonnance</b>		
Actifs incorporels	-	6,9
Contrepartie en trésorerie	<b>17,0 \$</b>	16,8 \$

Au cours de l'exercice 2010, ECL Properties Limited (une filiale de la Société) a acquis des parts additionnelles de deux immeubles résidentiels dont la Société était déjà copropriétaire pour une contrepartie en trésorerie de 17,2 \$. Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et les actifs identifiables nets, surtout des terrains, ont été comptabilisés à 22,6 \$ et des passifs d'impôts futurs ont été comptabilisés à 5,4 \$.

## 27 Rémunération à base d'actions

### Unités d'actions différées

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'unités d'actions différées (« UAD ») plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires de chaque administrateur. D'autres UAD sont attribuées à titre d'équivalents de dividendes. Les UAD ne peuvent être rachetées pour une contrepartie en trésorerie tant que le porteur est un administrateur de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire Company Limited au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière les obligations d'UAD au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation aux charges d'exploitation. Au 7 mai 2011, il y avait 113 473 UAD en cours (104 527 au 1<sup>er</sup> mai 2010). Au cours de l'exercice, la charge de rémunération a totalisé 1,1 \$ (1,3 \$ en 2010).

### Régime d'options sur actions

Au cours de l'exercice 2011, la Société a attribué 150 464 options additionnelles aux termes du régime d'options sur actions pour les salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ces options permettent à leurs porteurs d'acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au prix de 51,99 \$ l'action et ces options échoient en juin 2018. Les options sont acquises sur une période de quatre ans et la moitié des options deviennent acquises seulement si certains objectifs financiers sont atteints au cours d'un exercice donné. Les options ont été traitées comme une charge de rémunération à base d'actions.

La charge de rémunération liée à l'exercice a été établie à 1,6 \$ (1,6 \$ en 2010) et sera amortie sur la période d'acquisition. L'augmentation totale au surplus d'apport liée au régime d'options sur actions s'est élevée à 1,6 \$ (1,6 \$ en 2010). La charge de rémunération a été calculée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses suivantes :

Durée prévue	5,25 ans
Taux d'intérêt sans risque	2,42 %
Volatilité prévue	21,1 %
Rendement du dividende	1,54 %

## 27 Rémunération à base d'actions (suite)

Les options sur actions au 7 mai 2011 ont été attribuées à des prix allant de 40,26 \$ à 51,99 \$ et prennent fin de juin 2015 à juin 2018. Les opérations liées aux options sur actions en 2011 et en 2010 sont présentées comme suit :

	2011		2010	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début	433 209	43,22 \$	282 733	41,47 \$
Attribuées	150 464	51,99	162 399	46,04
Exercées (éteintes en 2010)	(18 102)	43,12	(11 923)	40,26
Solde à la fin	565 571	45,55 \$	433 209	43,22 \$
Options sur actions pouvant être exercées à la fin	187 658		90 894	

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 7 mai 2011 :

Année d'attribution	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée <sup>1)</sup>	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées au 7 mai 2011	Prix d'exercice moyen pondéré
2008	81 218	4,17	43,96 \$	60 914	43,96 \$
2009	173 086	5,17	40,26	86 543	40,26
2010	160 803	6,17	46,04	40 201	46,04
2011	150 464	7,17	51,99	–	–
	565 571	5,84	45,55 \$	187 658	42,69 \$

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

### Régime d'achat d'actions

La Société a établi un régime d'achat d'actions destiné à ses salariés au moyen duquel des prêts sont accordés pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ces prêts sont traités en tant que rémunération à base d'actions conformément au CPN-132.

La pratique actuelle de la Société consiste à utiliser uniquement le régime d'options sur actions afin d'offrir un régime d'intéressement à long terme aux salariés. Par conséquent, les prêts en cours aux termes du régime d'achat d'actions seront remboursés au gré des salariés, au plus tard à la date d'échéance des prêts, initialement établis pour dix ans.

### Régime d'options sur actions fictives fondées sur le rendement

Sobeys offre un régime d'options sur actions fictives fondées sur le rendement à ses salariés admissibles. En vertu de ce régime, les parts sont octroyées au gré du conseil d'administration en fonction de la valeur comptable théorique de Sobeys liée à une formule particulière. Au moment de la mise en œuvre, les parts comportent une période d'acquisition de trois ans, 33,3 % des parts devenant acquises chaque année. Les émissions ultérieures comportent une période d'acquisition de quatre ans, 25,0 % des parts devenant acquises chaque année. Comme la juste valeur nette théorique de Sobeys fluctue, les salariés ont droit à une augmentation progressive de la valeur comptable théorique sur une période de cinq ans. La Société comptabilise une charge de rémunération qui correspond à la variation de la valeur théorique par rapport à la valeur d'octroi initiale selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période d'acquisition. Après la période d'acquisition, toute variation de la valeur comptable théorique différentielle est immédiatement comptabilisée en charge de rémunération. Elle est comptabilisée comme charge à payer jusqu'au règlement et fait l'objet d'une nouvelle évaluation par la Société à chaque période intermédiaire et annuelle. Au 7 mai 2011, 1 701 404 parts (1 379 175 au 1<sup>er</sup> mai 2010) étaient en cours et la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 8,9 \$ (11,5 \$ en 2010) en lien avec ce régime.

## 28 Coûts liés à la rationalisation

Au cours de l'exercice 2011, la Société a continué de réaliser des rationalisations de fonctions administratives. La Société a aussi commencé à engager des coûts en lien avec l'implantation d'un nouveau centre de distribution à Terrebonne, au Québec. Pour l'exercice terminé le 7 mai 2011, des frais de 6,2 \$ (néant en 2010) ont été engagés et comptabilisés. Des frais de rationalisation supplémentaires sont prévus et seront quantifiés et présentés au cours de l'exercice 2012 à mesure que les données seront disponibles. Les frais liés à la restructuration organisationnelle sont comptabilisés au fur à mesure qu'ils sont engagés dans le coût des produits vendus, frais de vente et d'administration dans les résultats. Au 7 mai 2011, le passif s'élève à 5,6 \$ (1,5 \$ en 2010). Les coûts engagés au 7 mai 2011 ont totalisé 31,1 \$.

## 29 Entités à détenteurs de droits variables

Les entités à détenteurs de droits variables sont définies dans la NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) » comme des entités qui n'ont pas suffisamment de capitaux propres à risque pour financer leurs activités sans aide financière additionnelle subordonnée ou comme des entités dont les détenteurs d'actions ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La note d'orientation exige que l'EDDV soit consolidée aux résultats financiers de l'entité réputée être le principal bénéficiaire des pertes prévues et des rendements résiduels prévus de l'EDDV.

La Société a désigné les entités suivantes comme des EDDV :

### Détaillants affiliés

La Société a déterminé que le contrat de franchise de 288 marchands affiliés (273 en 2010) fait en sorte que la Société est réputée être leur principal bénéficiaire, conformément à la NOC-15. Les résultats de ces entités ont été consolidés à ceux de la Société.

### Entente d'entreposage et de distribution

La Société a conclu une entente avec une entité indépendante qui lui fournit des services d'entreposage et de distribution pour un de ses centres de distribution. Selon les modalités de l'entente, et conformément à la NOC-15, l'entité doit consolider ses résultats avec ceux de la Société.

## 30 Événements postérieurs à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, la Société a cédé deux immeubles au FPI Crombie pour des produits nets de 27,6 \$, soit la juste valeur de marché. De plus, la Société a cédé sa participation de 50 % dans deux immeubles à des tiers pour un montant de 14,6 \$. Dans le cadre de ces opérations, des emprunts hypothécaires de premier rang totalisant 12,7 \$ ont été payés en entier.

## 31 Données comparatives

Les données comparatives ont été reclassées, au besoin, afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.